

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020

187x20

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPETUELLE Monsieur Tonino REA

Monsieur Tonino REA, domicilié à Marignane (Bouches du Rhône) 25 Avenue du Maréchal Juin, avait acquis à la date du 27 Février 1998 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 2 rang 3 N°5 pour la somme de 2038 Francs.

Par lettre en date du 07 Octobre 2020, **Monsieur Tonino REA**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 103 Euros qui sera remboursée à **Monsieur Tonino REA**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur Tonino REA**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	34
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Jean-Marc LEONETTI